



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur Olivier BELLEC

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

**SUBVENTIONS
AUX ECOLES
PRIVEES 2016**

Date de convocation : 8 décembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que conformément aux contrats d'associations conclus avec les écoles privées SAINT-MICHEL et DIWAN le montant de la subvention municipale est assis sur le coût de l'élève de référence. Celui-ci est fixé à 602,56 €. D'autre part, il est habituellement versé sous forme de subventions les crédits suivants :

Les crédits pour subventions pédagogiques,
Les crédits pour petits et gros matériels des enfants extérieurs à la commune,
Les crédits relatifs aux fêtes de fin d'année (cadeau de la municipalité pour les maternelles/CP et organisation du spectacle de fin d'année).

Après avis favorable de la commission sport, éducation, culture, associations, jeunesse et solidarité ainsi que de la commission des finances, du personnel, des affaires économiques et du tourisme, il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions détaillées ci-dessous.

ECOLE SAINT-MICHEL

Nombre d'élèves Tréguinois : 174
 Dotation générale : 602,56 x 174 = **104 845,44 €**

Subventions pédagogiques

Tréguinois	174	17,50 €	3 045,00 €	3 316,25 €
Extérieurs	31	8,75 €	271,25 €	

Crédits pour petit et gros matériel pour les élèves extérieurs

Nombre	Fournitures 45€/ élève	Gros matériel 20€/élève	TOTAL
31	1 395,00 €	620,00 €	2 015,00 €

Crédits pour cadeaux de fin d'année:

Maternelles	72	6,00 €	432,00 €	957,00 €
CP	22	7,50 €	165,00 €	
Cadeau collectif maternelle	72	5,00 €	360,00 €	

Crédits pour spectacle de fin d'année:

Ecole Saint Michel	205	6,15 €	1 260,75 €
--------------------	-----	--------	-------------------

Subvention totale: 112 394,44 €

Pour information, le montant des crédits de transport inscrit au budget ville est de **1 440 €**.

Cette somme sera versée à l'organisme gestionnaire de l'établissement.

ECOLE DIWAN

Nombre d'élèves Tréguinois : 18
 Dotation générale : 602,56 X 18 = **10 846,08 €**

Subventions pédagogiques

Tréguinois	18	17,50 €	315,00 €	595,00 €
Extérieurs	32	8,75 €	280,00 €	

Crédits pour petit et gros matériel pour les élèves extérieurs

Nombre	Fournitures 45€/ élève	Gros matériel 20€/élève	TOTAL
32	1 440,00 €	640,00 €	2 080,00 €

Crédits pour cadeaux de fin d'année:

Maternelles	31	6,00 €	186,00 €	386,00 €
-------------	----	--------	----------	-----------------

CP	6	7,50 €	45,00 €	
Cadeau collectif maternelle	31	5,00 €	155,00 €	

Crédits pour spectacle de fin d'année:

Ecole Diwan	50	6,15 €	307,50 €	
-------------	----	--------	----------	--

Subvention totale : **14 214,58 €**

Pour information, le montant des crédits de transport inscrit au budget ville est de 540 €.

Cette somme sera versée à l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Il est également décidé de verser aux structures spécialisées qui accueilleraient des élèves de Trégunc souffrant d'un handicap une somme de 602,56 € / élève sur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions aux écoles privées pour 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 16 décembre 2015
Le Maire
Olivier BELLEC

